

## CHŒUR D'ENFANTS 2017-2018

La chorale est obligatoire pour les pianistes durant tout le 1<sup>er</sup> cycle instrumental et jusqu'en 2<sup>ème</sup> année de 2<sup>ème</sup> cycle (2C2).

Pour les autres instruments, elle est obligatoire en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année du 1<sup>er</sup> cycle.

Le niveau de l'élève est déterminé par le professeur en fonction de son âge, son expérience en chorale, son niveau de formation musicale et sa maturité vocale.

Il est possible que sur avis du professeur, l'élève reste 2 ans dans le même niveau, il ne s'agit pas d'un redoublement mais d'un confort pour sa voix.

Dès la 1<sup>ère</sup> année du 1<sup>er</sup> cycle instrumental

NIVEAUX	N° Cours	COURS	SALLES
Année 1	N°1	Mardi de 17h00 à 18h00	en salle 103
	N°2	Mardi de 18h00 à 19h00	en salle 103
	N°3	Mercredi de 13h45 à 14h45	en salle 103
	N°4	Samedi de 11h00 à 12h00	en salle 102
Année 2	N°5	Mardi de 17h00 à 18h00	en salle 102
	N°6	Mardi de 18h00 à 19h00	en salle 102
	N°7	Mercredi de 14h45 à 15h45	en salle 103
	N°8	Samedi de 10h00 à 11h00	en salle 102
Année 3	N°9	Mercredi de 15h45 à 17h00	en salle 103
	N°10	Mercredi de 17h00 à 18h15	en salle 103
Confirmés 1 (Minimum 2ans)	N°11	Mardi de 19h00 à 20h15	en salle 102
Confirmés 2	N°12	Mercredi de 18h15 à 19h30	en salle 103
(solo, déchiffrage)		Mercredi de 19h45 à 20h30	Voir avec le professeur

CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD  
140, AVENUE DE LA DIVISION-LECLERC 92160 ANTONY  
01 41 87 81 00

